

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-485/SG/FP fixant les modalités 'et les programmes des épreuves des concours direct et professionnel d'accès aux divers cadres du corps territorial des Contributions .

n° 71-485/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
1 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Les modalités et les programmes des épreuves des concours directs, du concours professionnel et du concours professionnel spécial d'accès aux différents cadres territoriaux du Service des Contributions prévus par l'arrêté n° 70-1137/SG/CG du 28 septembre 1970 portant organisation du corps territorial du Service des Contributions, sont fixés conformément aux annexes I à IV jointes au présent arrêté. La liste des candidats autorisés à se présenter aux différents concours prévus à l'article 1 sera arrêtée par le Président du Conseil de Gouvernement.